



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chine

Question écrite n° 48190

Texte de la question

M. Maurice Depaix attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le fait que les autorités chinoises mènent actuellement une campagne de répression sans précédent au Tibet. Une jeune religieuse tibétaine, Ngawang Sangdrol, condamnée à 18 ans de prison pour avoir pacifiquement exprimé son souhait de voir son pays redevenir libre, croupit, depuis 5 ans, dans une prison de Lhassa. Elle est devenue le symbole de la révolte tibétaine contre la Chine. Il serait à l'honneur de la France d'intervenir en faveur de cette personne et d'en obtenir la libération, surtout à quelques mois du voyage du Président de la République à Pékin. Il lui demande donc quelles actions la France a lancées ou envisage de lancer pour soutenir le peuple tibétain dans sa juste lutte pour sa liberté.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme au Tibet, et plus particulièrement sur le cas de Ngawang Sangdrol, jeune nonne tibétaine. Arrêtée le 17 juin 1992 lors d'une manifestation pacifique dans le centre de Lhassa, Ngawang Sangdrol, alors âgée de 16 ans, a été condamnée à trois ans de prison pour « activités séparatistes ». Sa peine a ensuite été portée à 9 ans en septembre 1993, pour avoir chanté en prison des hymnes à l'indépendance du Tibet, tout comme Phuntsog Nyidron, une autre dissidente dont la France déplore la condamnation. D'après les informations dont disposent les gouvernements européens, elle aurait été condamnée à 9 années de prison supplémentaires, en mars 1996, après avoir refusé de se plier à une séance de rééducation où elle devait critiquer le Dalaï-Lama. Il est à craindre qu'elle n'ait subi de mauvais traitements. La France suit avec une grande préoccupation l'aggravation de la situation des droits de l'homme au Tibet, contraire aux principes fondamentaux déterminés par la charte des Nations Unies et la déclaration universelle des droits de l'homme. Elle souhaite que la liberté religieuse et la spécificité culturelle de cette région autonome soient respectées par le gouvernement chinois. Elle soutient le dialogue ad hoc que l'Union européenne conduit avec la Chine sur ce sujet. Le gouvernement français continuera d'évoquer ces questions, dans le cadre des prochains entretiens bilatéraux qu'il aura avec les autorités chinoises. Conscient des interrogations de l'opinion publique française, il appellera au dialogue entre les autorités chinoises et le dalaï-lama. Il exprimera, de même, son attachement à la sauvegarde du patrimoine culturel et religieux tibétain et soulignera le rôle que l'approfondissement de l'état de droit peut jouer dans le cadre de la modernisation économique et de l'ouverture internationale de la Chine.

Données clés

Auteur : [M. Depaix Maurice](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48190

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 1997, page 619

Réponse publiée le : 3 mars 1997, page 1061